

COMMUNE DE SERVAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DEL2025-46

L'an deux mil vingt-cinq

Le trois novembre

À vingt heures

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de **Monsieur Serge GUERIN**.

Présents : Ms CURT, ECOCHARD, Mmes FREBAULT, PLISSONNIER, Ms PETITJEAN, CRESPEL, GISBERT-CUREAU, LEGRAIS-BOUCHER, REYNAUD

Excusées : Mmes MAYOUSSIER, BLANC, LAURENT, PIERRÉ

Secrétaire de séance : M CRESPEL

Date de Convocation : 27 octobre 2025

OBJET : ENQUETE PUBLIQUE CONCERNANT UNE DEMANDE D'AUTORISATION PRESENTÉE PAR LA SOCIETE ACV BIAJOUX ASSAINISSEMENT RELATIVE A LA CREATION D'UNE INSTALLATION DE PRE-TRAITEMENT DE DECHETS HYDROCARBURES ET L'AUGMENTATION DE LA CAPACITE DE SON INSTALLATION EXISTANTE DE TRI, TRANSIT, REGROUPEMENT DE DECHETS DANGEREUX A PERONNAS

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la société ACV BIAJOUX Assainissement a déposé un dossier d'autorisation relative à la création d'une installation de pré-traitement de déchets hydrocarburés et l'augmentation de la capacité de son installation existante de tri, transit, regroupement de déchets dangereux à Péronnas.

Une enquête publique d'une durée de 33 jours est ouverte du 3 novembre 2025 au 5 décembre 2025 inclus dans la Commune de Péronnas.

Conformément aux dispositions de l'article R.181-38 du Code de l'Environnement, le Conseil Municipal est appelé à donner son avis sur ce dossier. Celui-ci doit intervenir dès l'ouverture et au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture du registre d'enquête, c'est-à-dire entre le 3 novembre 2025 et le 20 décembre 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DONNE** un avis favorable sur le projet précité.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que susdits.

Pour copie certifiée conforme

Le Maire,
Serge GUERIN

